



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025**

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 10 D'APRILE DI U 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 14h30 dans la salle Claude Papi du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Hervé VALDRIGHI ;
*Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. François SORBA ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*Mme Josette MAZZACAMI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Ludovic SUSINI à M. Attilius CECCALDI ;
*M. Eric CASCIO à M. Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF REPRESENTE :

*M. Moana GARCIE, représentant Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

*M. Andria GRASSI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Au regard du nombre des membres présents et représentés, le quorum est atteint et le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame la présidente remercie les administrateurs pour leur présence à cette séance qui vient conforter et renouveler les ambitions de l'ATC dont l'engagement est resté constant malgré un contexte budgétaire restrictif et l'évolution incessante des pratiques touristiques. Les objectifs établis avec la Collectivité de Corse ont été respectés avec rigueur pour un tourisme durable ancré dans notre identité et harmonisé tout au long de l'année sur l'ensemble de nos territoires, conformément aux orientations stratégiques du PADDUC. Au service d'un tourisme maîtrisé, éthique et porteur de sens, l'ATC confirme son rôle stratégique dans le développement économique de notre île.

A la suite de la désignation de Mme FAGNI comme secrétaire de séance, Mme la présidente fait part aux administrateurs des différents rapports inscrits à l'ordre du jour puis soumet pour approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 12 mars 2025 qui en l'absence d'observations est adopté à l'unanimité.

2) RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE L'ATC.

Mme la présidente présente ce rapport d'activité en détaillant les actions de l'Agence du Tourisme de la Corse en 2024 conduites conformément aux priorités stratégiques définies dans le PADDUC qui visent à développer « *un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires* ». Ses missions statutaires – promouvoir, développer, observer, coordonner, ont été activement mises en œuvre. Les synergies territoriales ont été renforcées à travers des contrats de développement. Cinq ateliers professionnels ont été organisé sur des enjeux stratégiques et des actions concrètes pour diminuer les coûts de transport aérien ont été entreprises, notamment par la signature d'une convention novatrice entre les opérateurs touristiques et Air Corsica.

Mme la présidente rappelle qu'en 2024, le conseil d'administration de l'ATC s'est réuni à cinq reprises, le bureau 3 fois et 3 comités consultatifs ont eu lieu. Ces réunions se sont tenues avec des séances très suivies, démontrant l'intérêt porté à l'institution et à ses actions.

L'année 2024 a également vu s'accentuer nos actions d'organisation et de structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse et la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés. Ainsi, dans son rôle de coordination des acteurs du

tourisme, l'action de l'ATC a été particulièrement volontariste en 2024 dans un contexte budgétaire contraint et face à une concurrence accrue.

Au titre de cette mission, en plus des différentes réunions et rencontres tenues tout au long de l'année avec les différents partenaires, Mme la présidente cite plus particulièrement :

- L'organisation des ateliers à destination des professionnels du tourisme sur les thématiques, meublés de tourisme, formation professionnelle, tourisme durable et transport aérien ;
- Un rapprochement entre les Offices du Tourisme et la compagnie Air Corsica, initié par l'ATC et la FROTSI, qui a permis la signature d'une convention dont l'objectif est de réduire le coût du transport aérien ;
- L'élaboration, en concertation avec les services de la CCIC et de la CdC, d'un dispositif d'achat de flux aériens qui prévoit la création de lignes aériennes à partir d'aéroports domestiques et européens en direction des quatre aéroports corses dans un but de désaisonnalisation et de sécurisation des flux touristiques.

Mme la présidente rappelle que l'année 2024 a également marqué la structuration du projet de la Maison de la Corse à Rome, une initiative ambitieuse, tournée vers l'Italie mais également vers l'Europe. Ce lieu représentera la présence continue et visible de la Corse à l'international et véhiculera, au-delà du tourisme, un message culturel, économique et institutionnel fort.

La modernisation de nos outils d'observation s'est poursuivie. Grâce à Flux Vision Orange, à la mutualisation des données avec la société Mabrian et à la parution de nouveaux Cahiers du Tourisme, l'ATC a affirmé sa position de veille stratégique pour le tourisme insulaire, avec une capacité renforcée à éclairer la décision publique.

La mise en place d'un groupement de commande pour la fourniture de données touristiques, en partenariat avec la société Mabrian et sept acteurs (dont l'ADEC, Air Corsica et la CCIC), a également permis de mutualiser l'accès à des données stratégiques pour orienter les décisions. Des réunions sont organisées chaque mois par l'ATC pour faire le point sur les évolutions de la situation.

L'ATC a également développé un catalogue d'offres de services, axé principalement sur l'accompagnement stratégique des territoires. Ce catalogue a été conçu pour répondre aux besoins spécifiques des partenaires institutionnels et socio-économiques de l'île, leur offrant ainsi la possibilité de commander des études adaptées à leurs enjeux. Celles-ci permettent d'analyser des thématiques variées, telles que la fréquentation touristique, les dynamiques de marché, les opportunités de diversification ou encore l'évaluation des impacts des politiques publiques. Le suivi conjoncturel mensuel, couvrant divers secteurs (hébergements, loisirs, transports...), continue de fournir des indicateurs précieux aux professionnels du tourisme.

Plusieurs études ont été menées (logements saisonniers, des analyses réalisées

avec la Banque de France, le tourisme d'affaires). 6 nouveaux Cahiers du Tourisme ont été publiés en 2024, notamment « Bilan de saison 2024 », « Transports – Panorama des années 2002 à 2023 », « Fréquentation de la Corse en 2023 via Flux Vision Orange ».

Pour ce qui concerne la promotion touristique, Mme la présidente indique que l'année 2024 a été jalonnée par une stratégie de communication ciblée, portée par notre signature « Mi chjamu Corsica », avec dès le début de l'année des campagnes sur nos marchés prioritaires, l'activation d'outils digitaux optimisés et une visibilité constante assurée par nos participations aux salons et ateliers. Le positionnement hors saison est désormais un pilier clairement identifiable de l'action de l'Agence.

Des campagnes de communication ont également été lancées sur tous nos marchés prioritaires et sous divers formats : affichage, TV, réseaux sociaux, campagne YouTube et publirédactionnels dans des magazines à thématiques (rando, vélo, gastronomie, œnotourisme...). Ces campagnes ont assuré une visibilité continue tout au long de l'année.

La participation de l'ATC à plusieurs salons grand public et professionnels, accompagnés des Offices de Tourisme, des transporteurs, des tour-opérateurs et d'autres professionnels, a permis de valoriser la destination sur la France et l'Europe. Par ailleurs, ont été organisé de nombreux workshops, tournées médiatiques, Eductours mettant en relation la destination Corse avec la presse, les tour-opérateurs, les agents de voyage. De plus, la programmation en Corse de trente-deux accueils de presse sur tous nos marchés a contribué à renforcer la notoriété de notre territoire car dans une destination où le tissu des entreprises touristiques corses est essentiellement familial et indépendant, l'effort public de promotion et de développement reste déterminant.

Parce que le développement durable de l'offre, tant en milieu rural que sur le littoral, demeure une priorité centrale, Mme la présidente fait part du financement de 88 projets par le biais d'aides directes dépassant 2,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent près de 2,8 millions d'euros en avances remboursables pour des initiatives structurantes. Ces soutiens s'inscrivent dans l'esprit du PADDUC et visent à articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, dans une logique de territorialisation d'une politique publique du tourisme à la recherche de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

Concernant le financement par des aides directes au développement économique des entreprises du tourisme, l'objectif a été d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités culturelles et de pleine nature car cela constitue un élément fort de développement touristique durable pour notre territoire doté d'un environnement préservé. A été également accéléré le travail réalisé pour accroître la durabilité de l'industrie touristique, la Corse est la deuxième région française en matière d'établissements détenteurs de l'Ecolabel Européen et afin de faire reconnaître notre positionnement à l'international, une candidature pour l'obtention du label « Green Destinations » a été déposée.

En dernier lieu, Mme la présidente informe sur les opérations conduites par la Mission Communication de l'Agence qui a assuré la couverture des actions menées par l'institution, la gestion du SITTCO et a participé à la mise en valeur des atouts de la destination Corse avec de nombreuses réalisations diffusées sur les supports institutionnels et promotionnels (photos, reportages en Corse privilégiant la Corse rurale, les producteurs, les artisans et les lieux culturels, vidéos, créations graphiques, newsletters internes et externes).

Mme la présidente relève également les échanges constants avec les offices et agences de la CdC pour une collaboration en synergie et en transversalité dans la mise en œuvre de divers projets. La présidente termine son propos en espérant une année 2025 aussi riche et productive que l'année 2024.

M. LUCCIONI remercie la présidente pour la présentation synthétique du rapport d'activité et félicite les agents de l'ATC pour la réalisation d'un document de qualité, constatant qu'il retrace une année particulièrement dense et riche malgré un contexte de contraintes, notamment budgétaires. Il souligne l'action volontariste et l'ampleur du travail effectué par la direction et le personnel de l'ATC, sous l'impulsion de sa présidente, dans le fil de la stratégie de déconcentration de l'activité touristique ; ces actions s'inscrivant pleinement dans les objectifs fixés par le PADDUC et le cadre de la politique globale touristique de la CdC. Il relève également la montée en gamme de la mission observation et le travail réalisé avec la société Mabrian, permettant ainsi de mieux gérer et appréhender les pratiques touristiques, tant du point de vue qualitatif que quantitatif et permet ainsi de mieux éclairer la décision et l'action publique. Il relève également le bien-fondé de la communication institutionnelle ou digitale qui a permis d'installer l'Agence dans le paysage numérique et audiovisuel, ce qui est essentiel à l'heure du numérique croissant. Tous ces éléments permettent à l'ATC de jouer pleinement son rôle de mise en place d'un tourisme durable, respectueux de l'identité de la Corse, de son peuple et de son environnement.

Mmes FAGNI et M. VALDRIGHI approuvent et partagent les propos de M. LUCCIONI.

Mme DI MENZA également. Elle fait savoir que lors d'un séjour effectué en Outre-Mer, la représentante de l'UMIH qu'elle a été amenée à rencontrer a émis des éloges sur la politique de déconcentration mise en œuvre par l'ATC qui a permis d'attirer une clientèle touristique en hors-saison. Cette dernière lui a d'ailleurs fait part de son souhait de se mettre en relation avec la présidence de l'ATC afin de suivre notre exemple.

M. PERALDI tient également à indiquer que toutes les missions entreprises par l'ATC proviennent également du rôle essentiel de coordination, d'activation et de dynamisme effectué par le directeur de l'ATC au sein de la structure

A la demande de Mme la présidente, M. SIMONI représentant le CSE de l'ATC au sein du conseil indique que le centre de ressources s'est équipé de nouveau logiciels permettant de mieux éclairer et orienter les actions de l'Agence, en synergie avec

l'ensemble des partenaires. Ce service a fourni un vrai travail d'équipe, en bonne intelligence avec les autres composantes de l'ATC pour servir au mieux les intérêts de la Corse, dans le sens des orientations impulsées par la présidence de l'Agence.

Les membres du conseil prennent acte du rapport d'activité de l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2024.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Mme la présidente indique que c'est dans la continuité de la dynamique évoquée précédemment qu'est présenté le budget primitif pour 2025.

Ce budget, qui atteint 18 millions et demi d'euros, se construit sur deux axes : d'une part, le contrôle des ressources, et d'autre part, une affirmation stratégique claire qui reflète la volonté affirmée d'investir là où notre impact peut vraiment faire la différence, à savoir la désaisonnalisation, la diversification des clientèles, la modernisation de l'offre et la transition écologique du secteur. Les projets et les entreprises touristiques continueront d'être soutenus grâce à des aides ciblées, tout en développant une ingénierie territorialisée pour renforcer le rôle de coordonnateur de l'ATC.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. PERALDI pour une présentation plus complète du document budgétaire.

Ce dernier indique que le budget a été élaboré conformément aux orientations budgétaires arrêtées par la Collectivité de Corse et s'inscrit dans une volonté de maîtrise des dépenses structurelles liées aux frais de personnel et de fonctionnement.

Les recettes prévisionnelles, établies sur la base des recettes avérées ou fortement probables sont de 18 491 240,05 €. Elles intègrent les dotations de la Collectivité de Corse, les ressources propres de l'Agence ainsi que les résultats excédentaires constatés à fin 2024. 64% de ces recettes prévisionnelles sera alloué aux actions d'investissement et de fonctionnement.

En matière d'investissement, dans une logique réaffirmée de développement durable, conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité et par sa capacité à étendre sa période d'activité, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 5 618 240,05 €.

Dans le détail, 3 072 900 € seront alloués aux subventions concourant à l'aménagement et à l'amélioration de l'offre d'hébergement ou d'activité, dans le cadre du guide des aides au tourisme ; 1 000 000 € seront consacrés au versement nécessaire au dispositif « Avances remboursables » destiné aux structures d'hébergement hôtelier professionnel ; 945 340 € seront alloués à la poursuite du financement de l'appel à projets TPE/PME lancé en 2021 relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique et 600 000 € seront dédiés aux investissements propres de l'établissement.

Le montant des charges de fonctionnement, qui regroupent l'ensemble des charges liées aux actions, les salaires des personnels ainsi que les frais généraux nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'établissement est de 12 873 000 €.

Les budgets destinés aux actions sont respectivement de 5 800 000 € pour la promotion touristique, 588 000 € pour l'aide à l'armature touristique du territoire, 230 000 € pour le centre de ressources et 100 000 € pour la communication institutionnelle. Ces montants budgétaires sont des maximums qui seront ajustés en fonction des recettes réellement constatées.

Enfin, le budget des frais de personnel qui s'élève à 5 255 000 €, intègre les augmentations conventionnelles prévisionnelles.

Le budget des frais généraux de fonctionnement, s'élève à 900 000 € et financera les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives....

Le montant total des dépenses prévisionnelles est de 18 491 240,05 €.

M. PERALDI indique que ce budget permettra l'équilibre au niveau des recettes et des dépenses mais pourra évoluer en fonction de la réalité constatée. Si plus de recettes se faisaient jour, il pourrait de fait être augmenté via un budget modificatif. Toutefois, si pour des raisons conjoncturelles les recettes probables ne l'étaient plus, la voilure budgétaire des dépenses sera bien évidemment ajustée à celle des recettes prévisionnelles.

Il fait état des 5 800 000 € constituant le poste essentiel de la promotion. Cette somme qui peut sembler élevée mais demeure insuffisante eu égard aux besoins et à la concurrence des autres pays méditerranéens et des régions françaises. Sans la promotion de la destination par l'ATC, la Corse serait peu, voire pas du tout visible.

A ce propos, Mme la présidente évoque l'exemple de la Sardaigne qui consacre 48 000 000 € au tourisme et estime que l'ATC peut donc se féliciter des actions menées avec un budget si faible, d'autant plus que les frais de fonctionnement de l'établissement, l'armature touristique tout comme le centre de ressources sont répertoriés dans les frais de fonctionnement

M. LUCCIONI constate également que certaines des dépenses de fonctionnement figurant dans le budget sont en réalité des dépenses d'investissement. En musclant l'armature touristique avec le centre de ressources on occasionne des retombées fiscales, économiques et culturelles qui font rayonner la Corse à l'échelle méditerranéenne, européenne et internationale. Ce sont donc des dépenses véritablement justifiées et indispensables.

M. CHAUDRON souhaiterait que soit réalisé un comparatif financier entre l'année en cours et l'année passée.

Plutôt que d'effectuer une comparaison avec le budget primitif de l'année précédente, M. PERALDI estime qu'il serait plus approprié de comparer le compte financier unique arrêté de l'année précédente avec le budget prévisionnel de l'année à venir afin ainsi de constater l'évolution.

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent le budget primitif de l'ATC relatif à l'exercice 2025.

4) VOTE DES BUDGETS AFFECTES AU CSE POUR 2025.

Mme la présidente rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024 à la suite des élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre 2023, l'ATC dispose d'un Comité Social et Economique doté de la personnalité civile. Conformément à la réglementation, ce CSE doit disposer de deux budgets spécifiques pour mener ses missions.

M. FILIPPI à qui Mme la présidente donne la parole précise que les budgets pour l'année 2025 se composent d'un budget de fonctionnement et d'un budget dédié aux activités sociales et culturelles stables par rapport à l'année 2024.

Le budget de fonctionnement, d'un montant de 6 074 €, sera principalement consacré à la prise en charge des frais de formation et d'assistance juridique.

Le budget des activités sociales et culturelles, s'élevant à 38 000 €, se répartira ainsi : 37 % affecté à la participation aux chèques vacances ; 54 % consacré au Noël des collaborateurs et de leurs enfants et 9 % destiné aux activités culturelles et sportives, aux frais de crèche ainsi qu'aux abonnements et licences sportives des collaborateurs et de leurs enfants.

M. SIMONI, en tant que secrétaire du CSE de l'ATC depuis un an indique que le nouveau comité a souhaité innover en donnant de nouvelles orientations aux activités socioculturelles. Une enquête interne a été effectuée pour donner la parole aux agents afin de mieux déterminer leurs souhaits et répondre ainsi au mieux à leurs attentes.

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent les budgets affectés au Comité Social et Economique de l'ATC pour l'année 2025.

5) ACCORD D'ENTREPRISE PORTANT SUR LES DEPLACEMENTS DU PERSONNEL DE L'ATC.

Mme la présidente indique qu'à la demande du Comité Social et Economique (CSE), une négociation a été initiée avec la déléguée syndicale de l'établissement sur les déplacements des personnels de l'ATC qui, de par leurs missions, sont régulièrement appelés à se déplacer.

M. FILIPPI intervient à la demande de la Mme la présidente pour préciser que le nouvel accord établi, se substituant à celui actuellement en vigueur qui date de 2006 met à jour les conditions et les modalités de règlement des frais liés aux déplacements temporaires des personnels. En effet, les salariés participent à des salons promotionnels ou de manifestations touristiques qui génèrent une grande affluence et concomitamment une très forte hausse des tarifs hôteliers. Il était donc essentiel d'augmenter le plafond de remboursement pour les frais d'hébergement. De plus, certaines conditions et modalités concernant la prise en charge des frais de repas, des frais de taxi, de la procédure d'avance de frais, ainsi que des modalités de récupération ou d'indemnisation des horaires effectués lors des déplacements, nécessitaient une réécriture partielle pour être en accord avec la convention collective qui s'applique aux personnels de l'établissement.

M. FILIPPI indique que cet accord souligne la qualité du dialogue social instauré avec les représentants du personnel.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent l'accord d'entreprise portant sur les déplacements du personnel de l'ATC.

6) RIFSEEP APPLICABLE AU DIRECTEUR DE L'ATC.

Mme la Présidente informe les membres du conseil de la reconduction par arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse de M. Frédéric PETRUCCI aux fonctions de Directeur de l'Agence du Tourisme de la Corse, pour une durée de 3 ans, dans le cadre d'un contrat de détachement.

Conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 9 des statuts de l'ATC le conseil d'administration doit se prononcer sur la poursuite de la mise en place du cadre financier du RIFSEEP applicable au Directeur de l'ATC en sa qualité d'agent de droit public et de fixer la nature, les plafonds et les conditions du régime indemnitaire qui lui est applicable.

Il est donc demandé aujourd'hui aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur la reconduction du régime indemnitaire RIFSEEP applicable au directeur de l'ATC qui est l'outil indemnitaire de référence remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

M. FILIPPI en rappelle les différentes modalités d'attribution en précisant que ce régime indemnitaire est constitué de deux composantes : une principale : l'Indemnité de Fonctions, Sujétions Expertise (IFSE) qui permet de valoriser le niveau de responsabilité et d'expertise et est versée mensuellement ; et une secondaire, le complément indemnitaire annuel (CIA) qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire peut-être versé annuellement, en une ou deux fractions

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la reconduction du RIFSEEP appliqué au directeur de l'ATC.

7) REGULARISATION DE DELIBERATION D'EMPLOIS PERMANENTS.

Mme la présidente donne à nouveau la parole à M. FILIPPI pour la présentation de ce rapport.

Celui-ci indique qu'une directive de la Cour des Comptes a enjoint aux paieries d'exercer des contrôles sur les contrats de travail afin de vérifier, ainsi que l'indique le BOFIP-GCP-22-0007, que chaque contrat de travail d'un salarié comporte bien la référence à la délibération créant l'emploi pour les agents des Etablissements Publics des Collectivités.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser à la fois le libellé emploi, le statut correspondant à l'emploi, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, l'échelon du poste considéré, la durée hebdomadaire du temps de travail et la situation du poste. Or, il s'est avéré que ces modalités n'étant pas précisées dans un certain nombre de contrats des agents de l'ATC il a été nécessaire de produire une délibération à caractère rétroactif permettant de régulariser la situation des quarante-quatre agents dont les contrats de travail ne comportent pas de mention relative à une délibération.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le rapport relatif à la régularisation du tableau des emplois permanents de l'ATC.

A l'issue de l'adoption de ce rapport, M. LUCCIONI sollicite auprès de Mme la présidente des informations sur l'avancée du dossier relatif à l'achat de flux.

Mme la présidente indique que ce dispositif d'aide à la création de nouvelles lignes aériennes ainsi qu'à la sécurisation et au développement du tourisme à partir des bassins européens et nationaux les plus prometteurs a été voté par deux fois à l'unanimité à l'Assemblée de Corse. Ce projet de renforcement visant à l'annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux est d'une grande importance pour l'avenir économique de la Corse. Il convient de souligner qu'il a été porté par une forte mobilisation des acteurs publics et privés de l'île. Il était initialement prévu de réfléchir à ce dispositif avec la CCIC et l'Office des Transports mais l'implication de celui-ci posait un problème juridique au regard des statuts de l'Office. C'est donc l'ATC et la CCI qui ont eu toute latitude dans l'élaboration de ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans la vision portée par l'exécutif de la CdC. Les études réalisées par la CCI et l'ATC ont démontré tout l'intérêt et même la nécessité de mettre en œuvre ce dispositif innovant au regard de la concurrence des autres destinations méditerranéennes moins coûteuses et du désengagement des compagnies low cost au profit d'autres territoires qui voient le nombre de sièges offerts s'accroître sensiblement.

Madame la présidente rappelle combien l'annualisation des lignes aériennes joue un rôle clef dans la stratégie de déconcentration temporelle de notre destination ; stratégie obérée par une connexion aérienne très défaillante en dehors de la haute saison.

Le dossier est toujours en cours d'instruction avec les services de la DGAC et les négociations continuent avec les services de l'Etat afin d'accompagner les services de la CdC et de l'ATC pour permettre une opérationnalisation à la suite de la mise en concurrence. La notification des contrats ne pourra se faire qu'à la suite du quitus de la DGAC qui malgré les argumentaires juridiques existants en faveur de ce dispositif se montre cependant réticente. La DGAC souhaiterait présenter ce dispositif devant la commission européenne alors que pour ce qui concerne l'ATC nous pensons qu'il est plus légitime de le faire devant le Conseil d'Etat. Si celui-ci valide le dispositif, nul besoin ensuite de l'avis de la commission européenne.

Mme la présidente estime que l'Etat et son administration centrale doivent prendre la responsabilité de reconnaître que la Corse qui n'a pas le même statut que les autres îles doit pouvoir bénéficier de ce dispositif pour se défendre avec les mêmes armes. Il faut se donner les moyens d'y parvenir.

M. PETRUCCI indique qu'un courrier a été préparé à l'attention du ministre des Transports qui demanderait donc un avis au Conseil d'Etat au nom du gouvernement.

M. LUCCIONI souligne la dimension innovante de ce projet en rappelant combien la hausse de la taxe sur les billets d'avion impacte non seulement les résidents corses mais également les visiteurs de notre destination, la rendant ainsi moins compétitive que d'autres destinations du pourtour méditerranéen. C'est pourquoi il y a tout intérêt grâce à l'action de la CdC de parvenir à la réussite de la mise en place de ce projet qui marquera sans aucun doute une étape cruciale dans la modernisation de la desserte aérienne de la Corse.

Avant de clore la séance, l'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente remercie l'ensemble des administrateurs pour les échanges productifs et enrichissants de cette séance en souhaitant qu'ils démontrent une fois de plus la cohérence de l'action de l'ATC.

La séance est levée à 15h45.

La secrétaire de séance



Muriel FAGNI

La Présidente



Angèle BASTIANI